

paysan sexagénaire. Aussi il marche droit et il ne chevrotte pas.

La grande scène du second acte a été parfaitement rendue. M. Jouanne a bien compris que la sobriété dans les mouvements rendait mieux la terreur que l'agitation épileptique qui paraît être de tradition dans ce rôle.

Terrifié par le son des cloches et par l'apparition de la foule, le premier mouvement de Gaspard, le mouvement inévitable, instinctif, c'est de protéger son or. Il saute dessus et empoche tout ce qu'il peut, mais il songe aussi à sa propre sécurité, et sa deuxième inspiration doit le pousser à fuir. Dans tous les cas, l'acharnement de Gaspard à défendre sa table, bon pour produire une impression sur le vulgaire, ne peut satisfaire le public éclairé qui voit une scène outrée.

Les précédents ont beau être en faveur de l'interprétation de MM. Bisson et Giraud, je persiste à trouver celle de M. Jouanne bien supérieure et seule vraie.

Voilà pour le personnage physique ; quant au moral de ce paysan madré, dominé par une passion invincible sous laquelle a succombé sa probité campagnarde, il est indiqué par M. Jouanne avec une science profonde. L'artiste emploie le vrai langage du paysan normand, ce qui ajoute du piquant au rôle, et il souligne tous ses mots de telle façon qu'aucun ne perd de sa valeur. "Allez, allez ! Monsieur le bailli," dit-il au premier acte, "c'que l'père Gaspard a fait est honnêtement, loyalement... et légalement fait."

Cette phrase seule donne la mesure exacte du père Gaspard, mais il faut la dire comme la dit M. Jouanne.

Je crois pouvoir me dispenser de mentionner le succès de Mme Blonville, dans la même soirée. Dire qu'elle a joué et chanté le rôle de Germaine me paraît suffisant.

A propos de la charmante artiste, je suis heureux de pouvoir annoncer qu'elle aura aussi une représentation à bénéfice, le 28 mars prochain.

Mme Blonville donnera la seconde de la *Perichole*, mais la distribution subira des changements de nature à rendre cette représentation toute différente de la première.

Pour ne pas déflorer les surprises promises, je n'ose me hasarder à commettre plus d'une indiscretion. La voici : On entendra ce jour là M. Emery Blonville, le mari de notre première chanteuse, qui est, dit-on, un ténor d'opérette fort distingué.

HENRI ROULLAUD.

SECULARISATION COMPLET

Une des feuilles les mieux pensantes de notre province, le *Courrier du Canada*, s'est émue des remarques suivantes, qu'elle emprunte au *Witness* :

A la réunion des Commissaires des Ecoles Protestantes qui a eu lieu ce matin, le Dr. Shaw, après avoir examiné un nouveau livre de lecture recommandé par M. Arthy, fit les remarques suivantes :

"*Sécularisez l'enseignement dans les écoles*, enlevez le nom de Dieu des livres, et en moins d'une génération vous aurez formé une nation d'infidèles. Cela a été fait en France. Ils ont là chassé Dieu des écoles et enlevé son nom de leurs livres. On fait la même chose aux Etats-Unis, et je constate une tendance à la sécularisation dans quelques-uns des livres introduits dans nos écoles..."

La *Presse* de Montréal avait tiré de ces paroles la conclusion suivante :

Toute la question des écoles séparées tient dans ces quelques paroles prononcées par le Rév. Dr. Shaw, et endossées par le Rév. McVicar, président du Bureau des Commissaires des Ecoles Protestantes.

"Pas plus que les catholiques les protestants ne veulent d'écoles sans Dieu, de ces écoles neutres qu'on appelle des écoles communes."

Mais il n'en est pas de même du *Courrier du Canada* qui ne partage pas cette manière de voir, et approuve la motion de M. Martin, qui, dit-il, dévoile l'hypocrisie de M. Greenway.

La motion chère à M. Chapais est ainsi conçue :

"Que dans l'opinion de cette chambre les écoles de cette province devraient être séculières, purement et simplement."

Nous n'avons aucune difficulté à suivre le *Courrier du Canada* sur ce terrain qui nous plaît, car nous avons toujours dit que le seul moyen d'obtenir la paix dans des Ecoles Publiques était d'en éliminer tout enseignement religieux.

M. Chapais affirme que l'obstination des protestants à maintenir l'enseignement religieux doit être une raison de plus pour résister à la loi Martin.

Maintenant qu'il a été décidé que l'enseignement catholique ne pouvait être rétabli, la seule solution possible consistera à supprimer également l'enseignement protestant pour rétablir l'équilibre.

C'est la conséquence logique de la conduite prônée par le *Courrier du Canada*.

Mais il n'a pas l'étreinte de cette prédication.

Le 13 avril 1871, le journal officiel de la Commune contenait le décret suivant :

Le délégué à l'instruction communale du XVII^e arrondissement s'est occupé d'une solution théorique et pratique à donner à la question des écoles